

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2020-CC-01-003

### COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS

\*\*\*\*\*

SEANCE  
DU 25 FEVRIER 2020

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 33

votants : 40

-----

DATE DE CONVOCATION :  
17 Février 2020

SECRETAIRE DE SEANCE :  
Marc PLASMANS

L'an deux mille vingt, le Mardi vingt-cinq Février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Chamant, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

#### *Siégeaient à l'assemblée :*

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- \* Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- \* Monsieur DE LA BEDOYERE (Raray)
- \* Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- \* Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- \* Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- \* Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- \* Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur LESAGE William (Chamant)
- \* Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- \* Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- \* Madame LOZANO Michelle (Mont L'Evêque)
- \* Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- \* Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- \* Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François
- \* Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- \* Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- \* Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- \* Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

#### *Pouvoirs :*

- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis) pouvoir à Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis) ;
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis) pouvoir à Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) ;
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis) à Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) ;
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis) à Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) ;
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis) à Monsieur Benoît CURTIL (Senlis)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) à Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) ;
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis) ;

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence  
suit(vent) :***

- \* Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseur)
- \* Madame BOCQUE Véronique (Thiers Sur Thève)
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Senlis)
- \* Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- \* Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- \* Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- \* Madame LELEU-DELVAL Isabelle (Fleurines)
- \* Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- \* Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :***

- \* Madame NOUGIER Marie-Hélène (Courteuil) suppléante de Monsieur DUMOULIN François

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 33 présents, 15 absents et 7 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

**Ce point n'appelle aucun vote des conseillers communautaires.**

Le Président de séance effectue un compte-rendu des décisions du Président ou des délibérations du Bureau Communautaire prises en application de la délibération n°2017-CC-02-012 relative à la délégation d'attributions au Président et Bureau,

**A) Décisions du Président :**

- **Décision n°2019-049** : signature de la proposition financière de la société THYSSENKRUPP ASCENSEURS sise Rue de Champfleu – ZI Saint Barthélémy – BP 50126 – 49001 Angers cedex 01, relative à un contrat de maintenance de l'ascenseur situé dans le bâtiment n° 1 du quartier Ordener à Senlis pour un montant annuel de 1 750,00 euros HT pour une période de deux ans, renouvelable trois fois par tacite reconduction. La première année, seul le montant de 180,00 euros HT sera facturé correspondant à l'abonnement d'une ligne GSM. La prise d'effet du contrat se fera à la date de la signature de la présente décision,
- **Décision n°2019-050** : signature de la proposition financière de la société ARMOR GROUPE sise 41 Rue de la Prairie – 94120 Fontenay-Sous-Bois relative à une prestation de nettoyage de l'espace détente, de l'ascenseur, des sanitaires, de la douche, de la cage d'escalier, des paliers et de la vitrerie du bâtiment n°1 du quartier Ordener à Senlis pour un montant forfaitaire de 1 980,00 euros HT, soit 2 376,00 euros TTC, pour une durée de trois mois et à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 jusqu'au 31 Mars 2020,
- **Décision n°2020-001** : signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec la Société CHR Caterring de mise à disposition d'un espace à usage de bureaux pour un montant de **1 538,40 euros par an HT** auquel s'ajoute un montant de charges forfaitaires de **865,35 euros par an HT**. La convention est consentie pour une durée de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour se terminer le 30 Décembre 2020.
- **Décision n°2020-002** : signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec l'association Centre d'Initiative pour l'Environnement (CPIE Oise) de mise à disposition de locaux à usage de bureaux pour un montant de **2 649,20 euros HT pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020, puis 2 383,00 euros HT à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 pour le second, troisième et quatrième trimestres 2020** auquel s'ajoute un montant de charges forfaitaires de **1 490,18 euros HT pour le 1<sup>er</sup>**

**trimestre 2020.** La convention est consentie pour une durée de douze mois pour se terminer le 30 Décembre 2020.

- **Décision n°2020-003** : signature de convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec la société Manufacture de Senlis de mise à disposition d'un local à usage de bureaux pour un montant **4 418,60 euros HT** auxquels s'ajoutent un montant de charges forfaitaires de **2 485,46 euros pour le trimestre**. La convention est consentie pour une durée de trois mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour se terminer le 31 Mars 2020.
- **Décision n°2020-004** : Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec la société Mileston Solutions de mise à disposition de locaux à usage de bureaux pour un montant **de 10 336,00 euros** auquel s'ajoute un montant de charges forfaitaires de **5 814,00 euros HT**. La convention est consentie pour une durée de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour se terminer le 30 Décembre 2020.
- **Décision n°2020-005** : Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec la société PALAGEST de mise à disposition d'un local à usage de bureaux pour un montant **de 357,20 euros HT pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020** puis **264,80 euros HT à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2020 pour le second, troisième et quatrième trimestres 2020** auquel s'ajoute un montant de charges forfaitaires de **200,93 euros HT pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020** puis **148,95 euros HT à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2020 pour le second, troisième et quatrième trimestres 2020**. La convention est consentie pour une durée de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour se terminer le 30 Décembre 2020.
- **Décision n°2020-006** : Signature de la proposition financière de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise – 18 Rue d'Allonne – 60000 Beauvais, concernant la livraison d'une étude de viabilité du projet de création/reprise du café de la commune de Rully, dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire qui a pour but de redynamiser le centre-ville notamment à travers l'activité commerciale, d'un montant de 3 000,00 euros HT initial, remis à 2 000,00 euros HT lié à la convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise.
- **Décision n°2020-007** : Signature de la proposition financière de la Gazettes des Communes – Antony Parc 2 – 10 Place du Général De Gaulle – BP 20156 – 92186 Antony Cedex, pour la fourniture d'un forfait de 3 modules, soit un pack pour 3 annonces de postes sur une année glissante d'un montant de 3 715,20 euros HT, soit 4 458,24 euros TTC.
- **Décision n°2020-008** : Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec BGE PICARDIE de mise à disposition d'un espace à usage de bureaux pour un montant **de 5 947,20 euros par an HT** et d'un montant **de 589,20 euros HT pour la mise à disposition de la Tisanerie** auquel s'ajoute un montant de charges forfaitaires de **2 451,15 euros par an HT**. La convention est consentie pour une durée de trente-six mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2022.
- **Décision n°2020-009** : Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec la Société INITIS IMMOBILIER, de mise à disposition d'un espace à usage de bureaux pour un montant **de 17 532,00 euros par an** et d'un montant **de 1 738,80 euros HT pour la mise à disposition de la Tisanerie** auquel s'ajoute un montant de charges forfaitaires de **7 226,55 euros par an HT**. La convention est consentie pour une durée de trente-six mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour se terminer le 31 Décembre 2022.
- **Décision n°2020-010** : Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec la Société Atelier Bouchardon, de mise à disposition d'un bâtiment à usage d'atelier situé bâtiment n°9 pour un montant de **3 225,00 euros par an HT**. La convention est consentie pour une durée de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour se terminer le 30 Décembre 2020.
- **Décision n°2020-011** : Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec l'association CEEBIOS de mise à disposition un local à usage de bureau pour un montant **1 538,40 euros par an HT soit 384,60 euros** auquel s'ajoute un montant de charges

forfaitaire de **865,35 euros par an HT**. La convention est consentie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour se terminer le 30 décembre 2020.

- **Décision n°2020-012** : Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec la société Newcorp Conseil de mise à disposition d'un local à usage de bureau pour un montant de **2 169,60 euros HT** auquel s'ajoute un montant de charges forfaitaires de **1 220,40 euros par an HT**. La convention est consentie pour une durée de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour se terminer le 30 Décembre 2020.
- **Décision n°2020-013** : Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec la Société INITIS IMMOBILIER, de mise à disposition d'un espace à usage de bureaux pour un montant **6 457,20 euros par an** et d'un montant de **1 275,60 euros HT par an pour la mise à disposition de la Tisanerie** auquel s'ajoute un montant de charges forfaitaires de **5 321,25 euros par an HT**. La Communauté de Communes Senlis Sud Oise accorde une franchise de six mois de loyer hors charges la première année de la convention. La convention est consentie pour une durée de trente-six mois à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2019 pour se terminer le 30 Novembre 2022.
- **Décision n°2020-014** : Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec la Société CEDARNET de mise à disposition d'un espace à usage de bureaux pour un montant de **17 046,00 euros par an HT** et d'un montant de **1 689,60 euros HT pour la mise à disposition de la Tisanerie** auquel s'ajoute un montant de charges forfaitaires de **7 025,85 euros par an HT**. La Communauté de Communes Senlis Sud Oise accorde une franchise de deux mois de loyer hors charges la première année de la convention. La convention est consentie pour une durée de trente-six mois à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2019 pour se terminer le 30 Novembre 2022.
- **Décision n°2020-015** : Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine privé communal concernant une redevance avec la Société DECOWORKERS de mise à disposition d'un espace à usage de bureaux pour un montant de **6 032,40 euros par an HT** et d'un montant de **597,60 euros HT par an pour la mise à disposition de la Tisanerie** auquel s'ajoute un montant de charges forfaitaires de **2 486,25 euros par an HT**. La convention est consentie pour une durée de vingt-quatre mois à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour se terminer le 31 Décembre 2022.

#### B) Délibérations du Bureau Communautaire

- Délibération n°2020-BC-01-001 : Désignation de Marie-Paule **EECKHOUT** comme secrétaire de séance,
- Délibération n°2020-BC-01-002 : Approbation sans modification du procès-verbal du 25 Novembre 2019,
- Délibération n°2020-BC-01-003 : Prolongation de l'adhésion à l'Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise pour un montant de 12 203,02 euros TTC,
- Délibération n°2020-BC-01-004 : Prolongation de la convention à l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités de l'Oise, versement de la cotisation de l'adhésion pour un montant de 58,00 euros HT et de la maintenance annuelle pour un montant de 4 000,00 euros HT,
- Délibération n°2020-BC-01-005 : Renouvellement de la convention avec l'Association « *Initiative Oise Sud* » pour un montant de 16 319,55 euros,
- Délibération n°2020-BC-01-006 : Avis défavorable à la demande d'exonération au titre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères formulée par la SARL SALERS NOIRE,
- Délibération n°2020-BC-01-007 : Autorisation de signature du Président de la convention de partenariat avec l'Institut de France dans le cadre des Journées de la Rose 2020.

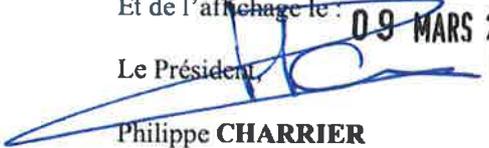
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Envoyé en préfecture le 09/03/2020  
Reçu en préfecture le 09/03/2020  
Affiché le **09 MARS 2020**  
ID : 060-200066975-20200225-DEL2020CC01003-DE

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la pro

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-préfecture,  
Le : **09 MARS 2020**  
Et de l'affichage le : **09 MARS 2020**

Le Président,   
Philippe **CHARRIER**



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Senlis,  
Le **9 MARS 2020**

Le Président,   
Philippe **CHARRIER**

